



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Vendée**

Service Eau, Risques et Nature  
Unité Nature, Territoires et Biodiversité

**Présentation du projet d'arrêté préfectoral  
n°21/DDTM85/296-SERN-NTB**

Dossier suivi par : Stéphane BOISTEUX  
Tél. : 02 51 44 33 41  
Mail : stephane.boisteux@vendee.gouv.fr

**Projet d'arrêté N° 21/DDTM85/296 SERN-NTB Arrêté portant octroi d'une autorisation de destruction de sites d'habitats d'espèces végétales protégées dans le cadre des projets d'aménagement, de renaturation et de protection des sites naturels.**

Ce projet d'arrêté fait suite à une demande d'autorisation exceptionnelle visée en objet portant sur demande de dérogation porte sur la destruction des habitats d'espèces végétales protégées suivantes :

- Renouée maritime *Polygonum maritimum* : sur les sites des Salins, la Paterne et les Dunes 1 ;
- Omphalodès du littoral *Omphalodes littoralis* : sur le site des Salins.

La démarche s'inscrit dans le cadre de projets d'aménagement sur 4 sites situés en milieu dunaire (dune embryonnaire, dune blanche et dune grise non-boisée), à enjeux et sensibilités très élevés :

- Site 1 : les Salins (Saint-Hilaire-de-Riez)
- Site 2 : la Paterne (Saint-Gilles-Croix-de-Vie)
- Site 4 : les Dunes 1 (Brétignolles-sur-Mer)
- Site 5 : les Dunes 2 (Brétignolles-sur-Mer)